



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 23 décembre 2014

Remise du rapport

Pesticides et agro-écologie **LES CHAMPS DU POSSIBLE**

par le député Dominique Potier

Ségolène Royal annonce 7 nouvelles actions dans le domaine de la réduction des pesticides en recevant, avec Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le rapport sur la réduction des pesticides, à Matignon.

I. J'ai rappelé les décisions déjà prises depuis mon arrivée

1. interdiction de l'épandage aérien de pesticides et amendement dans la loi de transition énergétique qui interdit tout retour en arrière ;
2. avancer la date d'entrée en vigueur de l'interdiction d'usage des pesticides par les collectivités au 31 décembre 2016, dans la loi de transition énergétique ;
3. généralisation de la démarche « Terre Saine, Communes sans pesticide » : je remettrai un label aux 400 premières communes en mai 2015 ;
4. troisième Conférence Environnementale pour le plan Santé-Environnement : réévaluation des pesticides classés cancérigènes mutagènes et reprotoxiques, réexamen des « néonicotinoïdes » ;
5. politique de l'eau : priorité sur la reconquête et gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité ;
6. intervention au Conseil européen de l'Environnement pour demander à la Commission d'accélérer la définition des perturbateurs endocriniens.

II. J'ai annoncé les 7 actions suivantes que je retiens en priorité, parmi les propositions du rapport Potier

1. qualité de l'eau : **faire de la réduction des herbicides dans l'eau une priorité.** Pour les 3 substances les plus présentes dans l'eau, je vais déterminer des

Normes de Qualité Environnementale « NQE » ;

2. **expérimenter les certificats d'économie de phytosanitaires** : nous le faisons depuis plus de 10 ans dans le domaine de l'énergie. Il faut un système simple et incitatif ;
3. **multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs formés** : le rapport dit très bien que l'on peut **réduire les pesticides de 25% d'ici à 2020** par des méthodes alternatives ;
4. faire rayonner les 3 000 « fermes DEPHY » (agriculteurs accompagnés par des ingénieurs) car c'est véritablement la preuve que si l'on investit dans des méthodes alternatives, ça marche : on réduit l'utilisation des phytos ;
5. développer l'agriculture bio : près de 4% de la surface agricole utilisés en bio. Nous sommes loin des 20% attendus en 2020. **Il faut accélérer en généralisant le bio dans la restauration à domicile, cantines scolaires... ;**
6. dans le **Plan national Santé Environnement** : lancer une campagne de **surveillance des pesticides dans l'air**, documenter les usages de pesticides par les particuliers et poursuivre l'interdiction des substances les plus dangereuses ;
7. jardins et espaces publics : lister les produits de substitution à encourager, **ne plus autoriser la vente en libre service des produits interdits en 2022**, suivi renforcé de la collecte et de l'élimination des produits non utilisés et des emballages vides.

Ces actions sont mises en place sans tarder par le ministère de l'Ecologie, Développement durable et de l'Energie.

Retrouvez le rapport [en ligne](#)

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie